

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue à huis clos, le 8 mars 2021 à 18 h 15, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Isabelle Nadon, Yves Desjardins, Luc Diotte et par vidéo-conférence, Éline Brière, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et par vidéo-conférence, la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-03-22

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-03-23

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-21-03-24

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2021

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 22 février 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par madame la conseillère Éline Brière, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 22 février 2021.

ADOPTÉE.

A-21-03-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-74 RELATIF À L'ACQUISITION D'UN VÉHICULE UTILITAIRE SPORT POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro A-74 intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 80 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire sport pour le Service de la sécurité incendie* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adopter le règlement numéro A-74, lequel entrera conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-21-03-26

ENTÉRINER LA SIGNATURE DU CONTRAT DE SURVEILLANCE DU SYSTÈME DE SÉCURITÉ DE LA CASERNE NUMÉRO 3

CONSIDÉRANT la nécessité d'avoir un contrat de surveillance de base pour la caserne numéro 3;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Services de sécurité ADT Canada inc.;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Éleine Brière, d'entériner la signature du directeur général, monsieur François Leduc, pour et au nom de la l'agglomération de Mont-Laurier pour le contrat de surveillance de base pour la caserne numéro 3 avec la compagnie Services de sécurité ADT Canada inc., au montant annuel de 1 367 \$, plus les taxes applicables, et ce, pour une période de 3 ans débutant le 31 mars 2021.

D'autoriser la trésorière à effectuer les paiements relatifs à ce contrat.

Ce contrat se renouvellera automatiquement d'année en année, aux mêmes conditions, à moins d'un avis écrit transmis par l'une ou l'autre des parties 60 jours avant l'échéance.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-03-27

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire